



<https://archives.haute->

[garonne.fr/ark:/44805/vtaf9ae59ebaeea6004/daogrp/0#id:1807080415?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=501.000,-661.000&zoom=4&rotation=0.000](https://archives.haute-garonne.fr/ark:/44805/vtaf9ae59ebaeea6004/daogrp/0#id:1807080415?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=501.000,-661.000&zoom=4&rotation=0.000)

MONOGRAPHIES

Les monographies communales ont été rédigées entre 1885 et 1886 par les directeurs des écoles primaires du département, sous l'impulsion du Conseil départemental de l'instruction publique. La collection rassemblée a été remise dès cette date aux Archives départementales. Sur les 589 communes actuelles du département, 530 disposent d'une monographie. Quelques unes en ont deux ou trois. A noter que Toulouse ne s'y trouve pas. Tableaux de la physionomie des communes à la fin du XIXe siècle, les monographies des instituteurs nous renseignent sur la situation géographique, la population, l'histoire, la vie économique et bien sûr l'enseignement; elles sont enrichies d'illustrations en noir et en couleurs.

Cote	BH br 4° 174
Intitulé	Cox, monographie communale par Coutian, 1886.- 22 p. : ill. noir et blanc ; 30 cm
Date début	1886
Niveau de description	Cox (Haute-Garonne, France) / Cadours, Canton de (Haute-Garonne, France ; ancien canton) / Toulouse, Arrondissement de (Haute-Garonne, France
Auteur	Coutian

Monographie
de la
Commune de Cox

Rédigée par
Monsieur Coutan
Instituteur

Écriture réactualisée (avril 2020)
(période de confinement de la population française)

par
Marie-Chère et Robert Costéra

Habitants de Cox

Commune de COX

Au nord du canton de Cadours, au nord-ouest de la Haute-Garonne, sept kilomètres du Tarn-et Garonne se trouve la commune de Cox. Elle a pour limites quatre communes : au nord Lagraulet, à l'ouest Brignemont, à l'est Puységur et au sud Laréole. Son territoire, peu considérable, n'est que de 395 hectares. Il mesure du nord au sud 3000 mètres, et de l'est à l'ouest 1300.

La distance de Cox au chef-lieu de canton est de 5 kilomètres, au chef-lieu d'arrondissement de département de 41.

Bâti au haut d'une colline et situé au point de jonction des routes départementales de Toulouse à Lectoure et de Cologne à Verdun, on voit se dérouler au midi un pays des plus accidentés, tandis qu'au nord et à l'ouest se trouve un plateau très boisé qui mesure environ 5 à 6 kilomètres.

La nature du sol qui compose cette commune est divisé en deux parties

distinctes ; au midi nous trouvons un terrain riche et fertile ; au nord il est fortement argileux et ingrat. C'est sans doute à la nature de ce terrain argileux que nous devons l'établissement de fabriques de poterie et la prospérité de cette industrie locale dont j'aurai occasion de parler dans le cours de ce travail.

L'altitude de Cox est de 391 mètres. Grâce à cette élévation nous bénéficions d'un point de vue que bien des pays pourraient nous envier et qui fait l'admiration de ceux qui le traversent. Du plateau de Cox on peut en effet, lorsque l'horizon est dépourvu de brouillard, distinguer et reconnaître les divers pics qui forment la belle chaîne des Pyrénées. La situation topographique nous fait déjà comprendre que ce village est dépourvu de cours d'eau. Toutefois, grâce à la nature du sous-sol, l'eau n'y est point rare ; car nous possédons des mares considérables et un très grand nombre de puits dont la profondeur ne dépasse pas 10 mètres, fournissant de l'eau potable en abondance.

Le climat y est généralement doux ; les vents régnants sont les vents d'ouest et du sud-est. Les épidémies y sont rares : je donnerai comme cause de leur rareté , soit la violence des vents

du sud-est, soit l'assainissement de l'atmosphère par le courant d'air chaud que provoquent les cheminées des nombreuses usines que possède cette localité.

Si le village de Cox est plus que tout autre, pour les motifs que je viens de signaler, exempt d'épidémies, son industrie locale est la cause déterminante d'affections que mon incompetence en pareille matière ne me permet pas de décrire ici, mais que je crois devoir signaler ; ce sont les paralysies produites par les sels de plomb. Nous voyons, en effet, de toutes jeunes femmes ou des hommes à la fleur de l'âge rendus impotents et quelquefois payant de leur vie, par suite d'empoisonnement, trop souvent réitérés, affection contre laquelle ils semblent ne vouloir prendre aucune précaution. Je dois dire, en outre que la santé générale des fabricants de poterie est loin d'être florissante. Le potier a une physionomie bien différente de celle du travailleur de terre. L'atelier humide dans lequel il passe pour ainsi dire sa vie, l'étiologie de bonne heure et sa figure a un peu la couleur de l'argile qu'il pétrit.

Le recensement de 1881 a fourni

729 habitants. Ce chiffre, comparé aux recensements antérieurs, nous donne la preuve matérielle que le chiffre de la population tend à diminuer. Quelles en sont les causes ? J'en citerai deux : la première, peut-être la moins importante est l'émigration vers la ville et la recherche d'emplois propres à créer de l'aisance à l'aide d'un travail moins pénible. A cette raison il faut en joindre une autre, à mon avis plus importante, c'est que les familles sont moins nombreuses qu'autrefois. Ceci est peut-être le résultat de la suppression du droit d'aînesse qui oblige chaque père de famille à diviser son bien entre ses fils ; celui-ci ne trouve rien de mieux, pour empêcher cette division que de restreindre le nombre de ses enfants. Une pareille pratique, qui n'est pas peut-être tout à fait particulière à notre localité, mise en usage d'abord par les gens riches est aujourd'hui admise par les chefs d'usine. L'ouvrier à son tour craint d'avoir une nombreuse famille, voyant dans cet accroissement un surcroît de privations et de travail. Telles sont, à mon humble avis, les causes qui à cette heure font que la population de

Cox tend à diminuer et priver l'agriculture et l'industrie locale de bras qui lui seraient cependant si utiles.

La commune de Cox est très agglomérée. D'après le cadastre on y compte cependant huit quartiers principaux .La population approximative de chaque groupe est de 98 habitants. Les deux ou trois fermes éparses nous donnent un chiffre de 25 personnes .Le nombre de feux est de 221.

D'après le chiffre de la population le conseil municipal se compose de douze membres dont un Maire et un Adjoint pris dans son sein. Cox est aussi la résidence d'un percepteur qui a dans sa circonscription huit communes. Un seul prêtre dessert notre localité. Le service des postes est fait par un facteur rural qui part le matin du canton pour nous apporter le courrier à 11 heures. Le soir un second facteur passe vers quatre heures pour faire à la boîte la levée des lettres que l'on a pu déposer dans la journée. Les habitants ont ainsi la faculté de pouvoir expédier le soir une réponse à une lettre reçue le matin.

La valeur du centime est de 41,35

III

La commune de Cox possède environ 200 hectares de terre labourable .La culture

principale est le blé. Généralement sur une propriété, les 2/3 du terrain sont ensemencés, tandis que l'autre 1/3 reste en jachère. Le produit moyen de l'hectare est de 15 à 20 hectolitres. On cultive également d'autres céréales telles que maïs, avoine, fèves, haricots etc.

Les vignes occupent environ 100 hectares de terrain. Depuis quelques années, la culture de la vigne s'est développée ; mais l'apparition du phylloxéra en 1882 a mis les viticulteurs en émoi .Ses ravages ne sont pas encore très considérables. Toutefois il est aisé de voir certaines vignes perdre leur vigueur à cause de cet insecte.

L'exigüité du territoire et le morcellement des terres ne permet pas aux propriétaires de se livrer à l'élevage des animaux de toute sorte, car Cox est une commune essentiellement industrielle et nous pourrions diviser les habitants qui la composent en quatre catégories distinctes

1° Les propriétaires ;

2° Ceux qui exploitent les carrières d'argile ;

3° Les rouliers ;

4° Enfin, et c'est la plus grande partie, les fabricants de poterie.

Nous possédons, en effet, 36 usines occupant chacune une moyenne de 4 à 5 ouvriers .Dans ces usines on ne faisait jadis que de la faïence grossière : on l'a délaissée aujourd'hui pour se livrer à la fabrication exclusive de la poterie .C'est ce qui constitue le grand commerce local .Je dis grand commerce car, en effet, l'exportation est très considérable et nous voyons toutes les semaines de dix à quinze charrettes portant une moyenne de 50 quintaux métriques de poterie, traînées par plusieurs chevaux, quitter Cox et se diriger vers les départements du Gers, du Tarn-et Garonne, de l'Ariège, du Lot, etc. Plusieurs fabricants font même transporter leurs marchandises aux gares voisines, ligne de Toulouse à Bordeaux et ligne d'Auch, pour expédier leurs produits dans le département de la Gironde ou dans ceux des Landes et des Basses-Pyrénées.

En dehors du commerce et de l'industrie locale qui font la vraie richesse de ce pays, voire même la richesse des communes voisines qui ont ici un débouché pour la vente de leur bois de chauffage que l'on consomme dans les usines, Cox possède encore 6 foires dont deux

d'entre elles sont remarquables et renommées au loin par les nombreuses transactions qui s'y opèrent : l'une, au mois de mai pour le salé de toute sorte, l'autre au mois d'octobre pour les cochons gras. Ces foires et le commerce de la poterie font du petit village de Cox un centre commercial important.

La commune de Cox est traversée du nord au sud par la route départementale de Verdun à Auch et de l'est à l'ouest par la route départementale de Toulouse à Lectoure. Tous ses chemins vicinaux ou de grande communication sont aujourd'hui terminés et nous avons non seulement avec notre chef-lieu de canton et nos communes voisines, mais aussi avec les chefs-lieux de canton des départements limitrophes, des communications on ne peut plus faciles. Les moyens de transport pour le chef-lieu de département sont : soit une voiture publique partant tous les matins de Cadours et y rentrant le soir, soit une correspondance du chemin de fer nous conduisant à la gare de Mérenvielle (ligne d'Auch à Toulouse)

Les mesures locales en usage ont pour base les mesures du système métrique, sauf les mesures agraires, car les ventes de terre se traitent encore à l'arpent et à la place (L'arpent a une contenance de 56 ares 90, la place 2 ares 37.)

IV

Que dirais-je de l'étymologie de Cox ?

En compulsant les vieux registres de l'état civil et les registres non moins vieux des délibérations prises par le Conseil municipal de la commune, j'ai remarqué que bien avant la révolution de 1793, dans ces actes et délibérations le nom de Cox avait une orthographe différente de celle qu'il a aujourd'hui. Quel a été le mobile ou la cause qui ont pu faire changer l'orthographe du nom ? Je l'ignore ; mais je remarque que Cox écrit avec un C.o.t.s n'est autre que l'orthographe d'un verbe de la langue d'Oc (ou de notre idiome patois) qui signifie fait cuire.

D'autre part, je trouve dans un dictionnaire que le mot français Cuire se dit en latin Cocuere, que cuit se dit Coctus. La langue d'oc d'une part, le latin d'une autre me permettent de conclure que Cox a son étymologie dans la profession qu'exercent ses habitants.

Les documents nous font défaut pour faire une histoire complète de la municipalité. Toutefois dans le nombre des délibérations inscrites sur les registres depuis 1790 on trouve que les affaires communales

étaient gérées par un Consul, un Maire, six officiers municipaux et douze notables, tous nommés au scrutin et à la majorité relative.

Au nombre des délibérations qui nous paraissent les plus importantes et qui m'ont le plus intéressé, je citerai celle qui a trait à l'abolition des droits féodaux. Elle a un regain d'indépendance qui caractérise, du reste, l'époque assez tourmentée du 18^{ème} siècle.

Je citerai également une délibération du 18 octobre 1790, relative à l'établissement d'un bureau de charité. Il résulte de cette délibération que le conseil municipal a institué un Bureau de Charité qui n'avait d'autres ressources que le produit des quêtes que faisaient dans la commune trois individus qui déposaient leurs fonds entre les mains d'un trésorier. C'était l'origine des bureaux de Bienfaisance.

Une autre délibération montrant et l'initiative et l'autorité du Conseil d'alors est ainsi conçue.

« Par M. le Maire a été dit »

Messieurs,

« La rareté du numéraire qu'il y

a dans notre commune, le commerce fréquent que nous y avons soit de terraille, ouvriers et plusieurs autres métiers et professions ; que la difficulté que les uns et les autres ont de recevoir les plus petits assignats lorsqu'on ne prend pas aux boulangers , marchands, bouchers et autres des fournitures pour leur montant fait qu'un grand nombre d'individus n'ayant d'autres moyens pour fournir à leur vie alimentaire que des effets en assignats sont réduits par ce refus à languir et souffrir la faim qui est la plus triste chose dans la vie ; que pour oublier , prévenir ce malheur, je pense qu'il n'y a rien de plus instant, qu'il est de notre devoir de créer des Billets de ville dans l'étendue de notre municipalité qui ne pourront avoir cours que jusques à concurrence de mille vingt Livres etc, etc.

« La durée desdits billets sera pendant et aussi longtemps qu'il plaira à la municipalité et notables de laisser subsister. En conséquence il en sera créé Mille deux cents de Deux Sols, six cents de deux Sols etc.etc.

~~Bientôt après, l'an 4 de la République~~ « Tous les individus habitant sur le territoire de la commune seront tenus et contraints de recevoir les Billets de Ville comme argent comptant et monnaie de cours sous peine de désobéissance »

Je ferai observer que ces billets furent faits et qu'ils eurent cours pendant plusieurs années.

Bientôt après, l'an II de la République, les électeurs nommèrent à la majorité absolue un Maire, un Adjoint et des agents municipaux. On ne parlait plus de Consul.

Le Maire nommé d'abord par les électeurs fut aux différentes époques tantôt nommé par le Préfet, tantôt comme aujourd'hui par le conseil municipal.

Nous n'avons ni traditions ni légendes à noter qui puissent offrir quelque intérêt. Cox n'a pas été non plus le berceau d'aucun personnage célèbre.

Les idiomes de la langue d'Oc ou patois règnent encore à Cox. Cependant tout le monde comprend

Le français et la plupart des habitants le parlent convenablement.

Les seuls chants sont ceux que nous font entendre les jeunes gens réunis le soir dans le village. D'autre part, cette même jeunesse célèbre encore avec beaucoup d'entrain et la fête patronale et les fêtes du carnaval d'où ne sont pas bannies les vieilles danses de nos pères. Le Carnaval est encore ici le prétexte de réjouissances. Ainsi tous les ans le jour des Cendres, au son du fifre et du tambour, nos jeunes gens vont visiter, en effet, la majeure partie des habitants et leur demandent, soit des œufs, soit des pièces. Lorsque leur collecte est fructueuse ils se rendent ensuite à l'auberge où ils font un repas pantagruélique. Le repas terminé, ils transportent au son de leur musique, sur une des places du village un mannequin immense fait de foin et de paille et que l'on juche à l'extrémité d'un poteau. Après avoir dansé tout autour pendant de longues heures, ils terminent la soirée en faisant subir un jugement au susdit Carnaval. Le bonhomme est toujours condamné à mort. Et ce carnaval de paille fait toujours les frais de cette joyeuse

journée qui a pour lendemain le Carême.

Je dois dire encore que les habitants sont peut-être un peu plus policés que dans plusieurs autres localités ; cela provient des nombreuses transactions commerciales. Ils sont plus éveillés, plus remuants. Ils aiment aussi le bien-être. Des maisons confortables remplacent peu à peu les vieilles masures.

Cox ne possède pas des monuments dignes d'être cités.

Les archives communales sont incomplètes : nous n'y trouvons que de vieux registres de l'état civil qui étaient autrefois en possession du desservant et sur lesquels il rédigeait lui-même les actes de naissance, de décès, de mariage.

Ces vieux registres attestent que la commune de Cox a été au moins pour les cultes, dépendante de Grenade en 1673. Plus tard, en 1691, du district de Verdun, en 1697 du district de Lombez ; enfin, en 1702, de celui de Montauban. Les extraits ci-dessous viennent le prouver.

« Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures à l'église de Cots annexe de Lagraulet, pour l'année 1673 »

« Le présent registre a été paraphé par moi, adjoint Muny, soussigné pour remis à la paroisse de Cots pour l'année 1673.

« Fait à Grenade, le 1^{er} janvier 1673 »

« Signé »Muny »

« Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures pour la paroisse de Cots annexe de Lagraulet en trois feuillets paraphés par moy soussigné, commis par l'apport du présent registre pour l'année 1697. Compris le montant des 6 feuillets papier timbré »

« A Lombez, le 22 avril 1697 »

« Signé, Lamouline »

« Le présent registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures pour l'année mil huit cent soixante-un à la paroisse de Cots annexée à Lagraulet ancienne juridiction de Verdun contenant trois feuillets a été par mi Magistrat Royal de Cots ville , soussigné coté et paraphé au dire de l'ordonnance »

A Verdun, le 1^{er} janvier 1691

« Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Cots pour l'année prochaine 1702. Remis par moy Barthélémy Lacroix suivant le pouvoir qui m'a été donné par M .Mahieu chargé de pouvoir demeurant à Briançon prop des Juges de la généralité de Montauban »

Signé : Lacroix »

Dans les divers et nombreux extraits de baptême consignés dans les registres précités nous y lisons souvent : Un tel , parrain, potier de terre ; ce qui nous donne l'assurance que notre industrie actuelle remonte au moins au XVIème siècle.

A part cela, je n'ai pu découvrir ni documents officiels ni ouvrage, ni monographie permettant d'établir l'histoire de la commune.

Il est impossible de préciser l'époque de la création des écoles primaires à Cox. Toutefois, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir auprès des vieillards de la localité, il résulterait que depuis 1789 il y aurait toujours eu des instituteurs dans la commune. Le premier dont ils aient entendu parler disent-ils serait un nommé Bousquet qui aurait exercé vers la fin de la République et au commencement du 1^{er} empire. A Bousquet aurait succédé le nommé Azéma que les octogénaires disent avoir connu. Un nommé Ambroise professait sous le règne de Louis XVIII. Plus tard sous Charles X, il y avait deux instituteurs Senne et Bergé qui se faisaient concurrence dans l'art d'instruire. Ce dernier exerça jusqu'en 1837. Le registre des délibérations vient nous le confirmer. Ce même registre nous dit qu'un autre maître le sieur Dayries vint s'établir à Cox en 1835 et fut officiellement nommé instituteur public en 1836.

Depuis cette époque en effet, on voit que le conseil municipal votait tous les ans une somme de 200 f pour le traitement de l'instituteur.

Ce traitement était un peu précaire et nous voyons dans les Registres que la commune de Puységur propose d'allouer une somme de cent – à ce maître pour avoir le droit d'envoyer à l'école de Cox les personnes désireuses d'apprendre à lire

Ci-joint un fragment de la délibération.

« Art. 1^{er} Le Conseil municipal admet la proposition de M. le Maire de Puységur tendant à la réunion de cette commune à celle de Cox pour l'entretien d'une école élémentaire dont le siège sera établi à Cox ».

Art.2 La commune de Puységur interviendra pour 1/3 de la dépense..

Art. 3 Le traitement de l'instituteur demeure fixé à 300 cts nets.

Signé : Cornon, Maire.

En 1843 ce dernier maître fut remplacé par mon prédécesseur M. Dubarry Claude qui exerça jusqu'en 1879. Une médaille de vermeil qui lui fut décernée vers la fin de sa carrière, à un moment où l'on était peu prodigue de distinctions honorifiques, me dispensera de faire l'éloge de ce dernier maître qui, en prenant sa retraite, a laissé dans cette commune de si bons souvenirs.

Les classes se sont faites pendant longtemps dans des maisons louées .Depuis vingt ans à peine

la commune n'a pas à payer de loyer pour l'école des garçons, ayant à cette époque fait construire une mairie et une maison d'école.

Si les écoles de garçons datent de longtemps, on ne peut pas en dire autant de l'école des filles, car il y a trente ans à peine une Delle Delpont ouvrait la première école de filles que nous ayons eue. Cette demoiselle exerça comme institutrice libre jusqu'en 1877, époque à laquelle elle fut nommée institutrice communale. Cette maîtresse meurt en 1883. Melle Perrière lui succède depuis octobre 1883 jusqu'en octobre 1884, époque à laquelle arrive l'institutrice actuelle Melle Sabatier.

La maison dans laquelle exerce cette dernière institutrice possède une salle d'école des plus défectueuses. La municipalité s'est mise déjà en mesure de remédier à ce mauvais état de choses. Elle s'est imposé des sacrifices considérables ; et grâce au secours que l'Etat a bien voulu lui accorder, elle a déjà commencé la construction d'une maison d'école.

On trouvera plus loin le plan des deux maisons.

Lorsque cette construction sera

terminée, Cox n'aura rien à envier comme locaux scolaires, tant pour les filles que pour les garçons. La fréquentation est satisfaisante. Nous n'avons pas eu de conscrits illettrés l'année dernière.

Sur les 6 Mariages qui ont eu lieu en 1884, il n'y a eu que deux femmes qui ont déclaré ne savoir signer leur acte de mariage. Tous les autres conjoints savaient écrire.

L'école des garçons possède une bibliothèque scolaire qui date du 16 gbre 1865. L'armoire a été achetée par la commune ; et les livres au nombre de 265 ont été donnés en grande partie par le ministère. Nous avons une moyenne de trois cents prêts par an.

L'Instituteur est au traitement de 1300f et l'Institutrice à celui de 700f.

On n'a qu'à se louer de la commune de Cox qui fait tous les sacrifices nécessaires pour le développement de l'instruction.

Telle, est avec les renseignements que j'ai pu consciencieusement recueillir, la monographie de la commune de Cox. Trop heureux si ce travail qui m'a été imposé peut, même dans son imperfection,

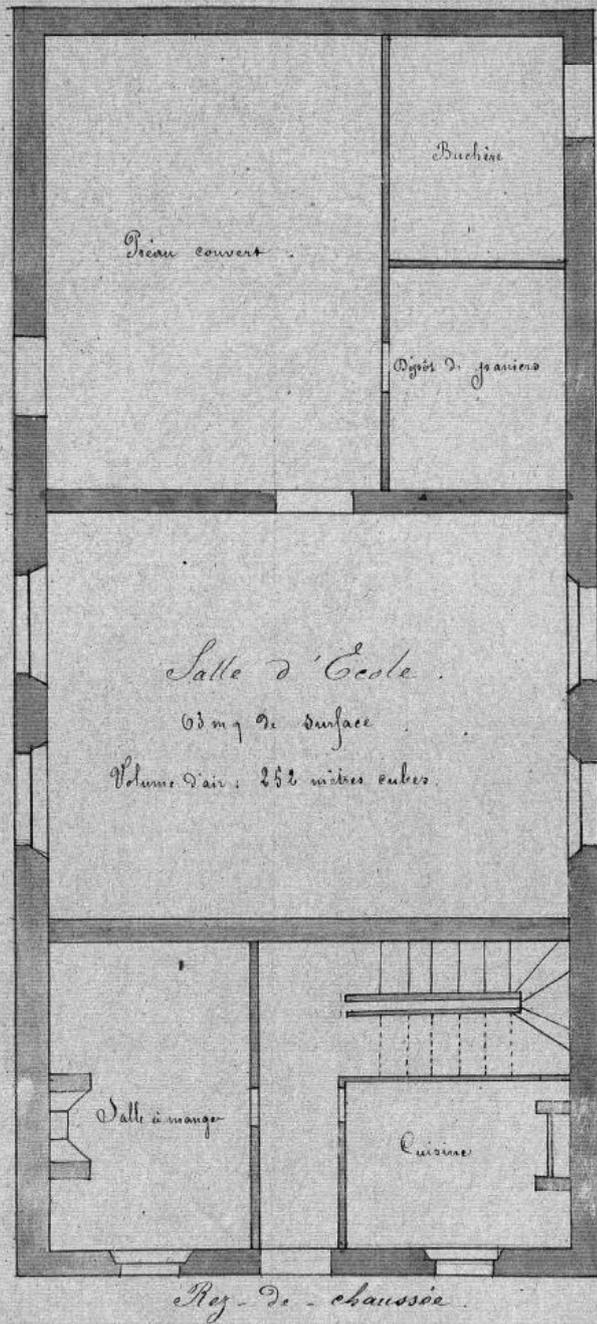
être de quelque utilité à l'histoire de la commune dans laquelle j'exerce depuis bientôt six ans.

Fait à Cox, le 5 Mai 1886

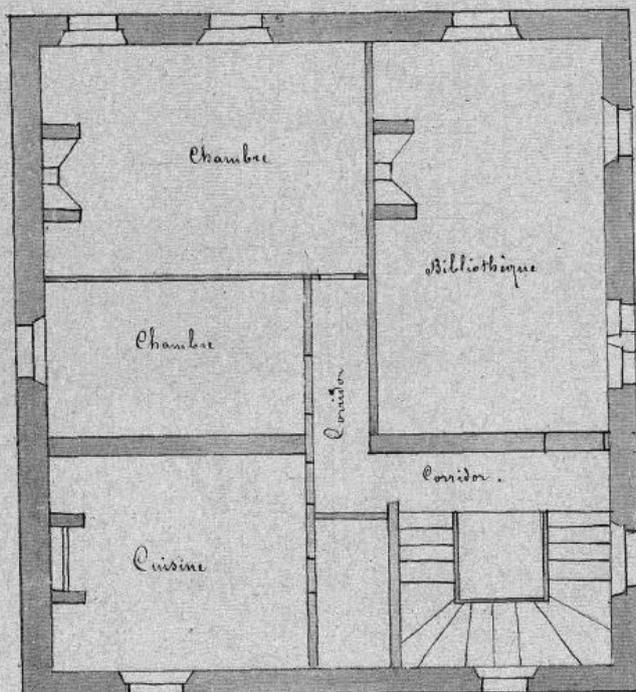
L'instituteur,

COUTIAN

N.B. Suivent les plans des locaux scolaires



École des Garçons.



Plan du 1^{er} Etage